

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2021

DATE d'AFFICHAGE
5 FEVRIER 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 37

L'an deux mille vingt et un,

le 2 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUSSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°05-2021 – FINANCES – DGFIP EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE ET PLAN
COMPTABLE M 57**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe qu'en 2019, la candidature de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) a été retenue par la Direction Générale des Finances Publiques pour les exercices 2021-2022.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'expérimentation se poursuivra jusqu'en 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Toute collectivité habilitée à participer à l'expérimentation du CFU budgétaire et comptable M57 au plus tard la première année d'expérimentation (sauf pour les budgets SPIC qui conservent la M4 qu'ils appliquent) et avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention avec l'Etat, jointe en annexe, précisant les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec plan comptable M 57, à compter de l'exercice 2021 et jusqu'à l'exercice 2023.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 04/02/2021

Le Président,

